



## Que faire quand on est pas payé une somme importante ?

Par **Malekae**, le **18/09/2010** à **19:31**

Bonjour à tous,

Voilà, j'ai besoin d'un avis a propos des non paiements.

J'ai travaillé presque un an pour un employeur du bâtiment en tant qu'auto-entrepreneur. Je sais que ce n'est pas la bonne formule mais il m'avait assuré que c'était provisoire.

Les 4 derniers mois j'ai pas été payé. J'ai continué à travailler par ce que il m'avait dit : c'est des difficultés passagères je te rembourserai. Au bout de 4 mois j'étais vraiment en difficulté pour l'argent que je ne gagnais pas alors j'ai arrêté.

Ça fait maintenant plus de 3 mois et j'attends qu'il me rembourse. Je l'ai appelé plusieurs fois mais il me dit : je te paierais il faut attendre. Je sais qu'il a payé d'autres choses donc je pense qu'il est pas honnête.

J'ai les factures que je lui ait présenté et plusieurs fois il m'envoyait des mails sur ma boite perso pour me dire le programme de la journée quand il était pas là.

C'est vraiment beaucoup et en ce moment c'est pas facile pour l'argent alors je pense qu'il y a quelque chose à faire.

Merci pour les conseils si vous en avez.

Par **mimi493**, le **18/09/2010** à **22:48**

Evidemment, vous avez signé un contrat avec lui ?

Par **Malekae**, le **19/09/2010** à **12:20**

Non pas de contrat, il disait qu'il avait pas le droit d'en faire pour ça.  
Mais les 4 factures non payées envoyées oui et les anciennes payées aussi. Aussi la correspondance avec lui où il parle du travail.

Par **mimi493**, le **19/09/2010** à **21:50**

Vous voulez parler de correspondances écrites sur du papier ? parce que le contenu d'un mail n'est valide tant que l'autre partie ne conteste pas l'avoir écrit (on peut modifier le contenu d'un mail en 30s)